



Réunion du Mercredi 7 juin 2023

Présents : Messieurs, Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Robert RITTIMANN, Christian LABORDE, Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées des championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

DEPARTEMENTAL 1

Champion de Gironde 2022/2023

Le FC Rive Droite 33 est Champion ! 🏆

Courriels

- GROUPEMENT FC PAYS DE GASCOGNE (560933) du 24 mai 2023 : courriel déclarant sa non-participation à la finale du 3 juin à Cestas suite à un engagement dans un tournoi international

La Commission prend note mais vous signale que cette journée était prévue au calendrier général 2022/2023

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
3 juin		Finale Départementale	PAYS GASCOGNE 1	560933	Equipe participant à un match amical à la place d'une rencontre officielle	262€



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DEPARTEMENTAL 2

Champion de Gironde 2022/2023

Le FC Gradignan est Champion ! 🏆

DEPARTEMENTAL 3

Champion de Gironde 2022/2023

Le FC Bassin d'Arcachon est Champion ! 🏆

DEPARTEMENTAL 4

Champion de Gironde 2022/2023

Le FC Rive Droite 33 est Champion ! 🏆

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	B	25682148	LA BREDE FC 3	505814	Feuille de match en retard (+15j)	84€
6 mai 2023	B	25682150	PESSACAI STADE UC 2	500139	Feuille de match en retard (+15j)	84€
	B	25682150	PESSACAI STADE UC 2	500139	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25682150	APIS FOOTBALL 1	563836		

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	B	25682148	LA BREDE FC 3	505814	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
6 mai 2023	B	25682150	PESSACAI STADE UC 2	500139		

DEPARTEMENTAL 5

Champion de Gironde 2022/2023

Le CM Floirac Football est Champion ! 🏆

DEPARTEMENTAL 6

Champion de Gironde 2022/2023

L' ES Ambarésienne est Champion ! 🏆



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriels

- **LES COQ ROUGES BORDEAUX (505598)** du 25 mai 2023 : courriel précisant l'absence de la feuille de match de la rencontre à La Réole Gironde Fc 1 et le score 3-2 en sa faveur.
La Commission prend note et valide le score
- **Les BLEUETS MACARIENS (550662)** du 5 juin 2023 : courriel concernant le forfait de La Réole Gironde Fc sans les prévenir
La Commission regrette que le club des Bleuets Macariens n'ait pas été prévenu suffisamment tôt pour lui éviter son déplacement (courriel 13H46). La Commission déclare le forfait de La Réole Gironde FC 1. Ce forfait étant le 3eme la Commission déclare le forfait général de La Réole Gironde Fc 1

Décisions administratives

Poule N	25739055	Bordeaux Chantecler	2	Bruges Es	3	29/04/2023
---------	----------	---------------------	---	-----------	---	------------

- **La Commission malgré diverses relances n'a jamais reçu la feuille de match demandée.**
La Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe de Bordeaux Chantecler 2 (-1 point,0 but), et pour Bruges Es 3 (3 points,3 buts)

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
13 mai 2023	H	25689624	LA REOLE GIRONDE FC 1	554180	3 ^{eme} forfait donnant lieu à un forfait général réglementaire	105€
25 mars 2023	H	25682998	LA REOLE GIRONDE FC 1	554180	Feuille de match en retard (+15j)	84€
29 avril 2023	N	25739055	BORDEAUX CHANTECLER 2	505674	Feuille de match en retard (+15j)	84€
6 mai 2023	J	25691704	RIVE DROITE 33 FC 6	551473	Feuille de match en retard (+15j)	84€
13 mai 2023	N	25739064	TAILLANAISE AS	518036	FMI transmise hors délai (Art.17)	42€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission